

Procès Verbal de la réunion du conseil municipal
en date du 24 Juin 2020

Le vingt quatre juin deux mille vingt, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle SIAU.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15 Juin 2020

PRESENTS : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Jérôme MEUNIER, Jean Claude NAUDINAT, Adeline PALANQUE, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET.

PROCURATION : Mme EHRHARDT Fanny a donné procuration à Mme SIAU Isabelle.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. ALETRU Mathias a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1- Approbation du compte rendu du cm du 10/06/2020

Le compte rendu a été approuvé sans remarque

2- Travaux

a) Compte rendu des travaux en cours

Travaux réalisés par les services techniques :

- Remise en état des chemins - enrobé
- Curage des fossés – chemin de l'agnel et chemin du plateau
- Passage de l'équarisseur suite à un dépôt de peau et viscères de mouton dans un container.
- Entretien des espaces verts (chemins de randonnée, cimetière,...)
- Mise en place des locaux conformément au protocole sanitaire

Travaux réalisés par les entreprises :

- Réunion de chantier - résidence de la chamoise : demande de curer le fossé, nettoyage du site, discussion sur les problèmes de stationnement dans le lotissement. Il est demandé de ne plus déposer de matériel sur la place du puits artésien, pour la deuxième tranche.
- ATD 11 : aménagement de l'entrée de village afin de sécuriser en vue de l'arrivée des nouveaux habitants : proposition d'installer un stop au niveau du puits artésien et la route de castelnaudary ne sera plus prioritaire.

3- Urbanisme

3-1 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

a) **Convention – Délibération**

Délibération reportée au prochain conseil municipal

4- Domaine et patrimoine

4-1 Aliénation

a) **Chemin de Ganguise – Délibération**

Par délibération en date du 9 octobre 2019, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Ganguise situé entre la parcelle D 511 jusqu'à l'intersection avec l'ancien chemin de Mazères en vue de sa cession à un riverain voisin.

Délibération prise à l'unanimité

5- Fonction publique

5-1 Personnel titulaire

a) Prime – covid 19 – Délibération

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale. Madame le Maire propose de verser cette prime aux agents répondant aux critères.

Délibération prise à l'unanimité

5-2 Personnel contractuel

a) Recrutement autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – Délibération

Lorsque des agents sont absents pour maladie ou autres, il convient de les remplacer rapidement. Par conséquent, il convient de prendre une délibération autorisant Madame le Maire à recruter.

Délibération prise à l'unanimité

b) Renouvellement contrat – agent postal – Délibération

Le contrat de l'agent postal se termine le 30/06/20. Compte tenu que nous devons prévenir l'agent deux mois à l'avance de la suite de son contrat, il a été convenu de renouveler ce dernier pour deux mois à hauteur de 16h25 par semaine.

A compter du 1er septembre 2020, Mme le Maire propose d'ouvrir la poste : lundi et vendredi de 8h30 à 11h30 et mercredi de 16h30 à 18h45. Il est proposé de renouveler le contrat à compter de septembre pour 6 mois, à hauteur de 9 9h/semaine.

Délibération prise à l'unanimité

6- Institutions et vie politique

6-1 Désignation des représentants

a) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs – Délibération

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du maire de 6 commissaires titulaires, de 6 commissaires suppléants. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (tarifs ou coefficients de localisation, secteurs,...).

Mme SIAU Isabelle : Présidente de droit

M. Pierre MONOD, M. alain PELISSIER, Mme Françoise PEYROUZET, M. CAZANEUVE Louis, M. NAUDINAT Jean-claude, M. JULVEZ Alain

Mme BARBASTE Ginette, M. GOUPIL Jean, M. REY Georges, M. SANCHEZ Martine, M. CRESPIY Hervé, M. ANGLADE Pierre

M.ALETRU Mathias, M. PALANQUE Adeline, Mme MARTIN Christine, M. GALISSIER Christian, M. SERIN Sébastien, Mme VIDAL Monique, Mme ZOFFOLI Tatiana, Mme PIERRE Marie-christine, M. GALLARD René, M. PEYRILHE Francis, M. MEUNIER Jérôme, M. BARRAU Michèle.

Délibération prise à l'unanimité

7- Finances

7-1 Vote des taux

a) Etat 1259 – Délibération

Vote des taux pour l'année 2020

- Taxe d'habitation : 13,80 % - taux figé par l'Etat
- Taxe foncière bâti : 20,72 %
- Taxe foncière non bâti : 79,54 %

Délibération prise à l'unanimité

7-2 Subvention

a) Subvention cœur de village – Délibération

Sans objet

7-3 Location et location vente

a) Salle des associations : location – Délibération

Mme le Maire propose de mettre à la location la salle des associations. Un règlement sera rédigé avant toute location

Une proposition de règlement et de tarification sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération prise à l'unanimité

7-4 Divers

a) Receveur municipal : Attribution d'indemnités de conseil et de budget – Délibération

Il convient de prendre une délibération qui permettra de verser une indemnité au trésorier. Cette indemnisation permet de dédommager le trésorier pour l'aide apportée lors de l'élaboration du budget ou pour la tenue de la comptabilité.

Taux voté - 100%

Délibération prise à l'unanimité

b) Cantine : détermination du prix des repas – Délibération

Prix des repas cantine

	Tarif actuel	Tarif futur
Maternelle	3,00	3,10
Elémentaire	3,00	3,10
Adulte	3,00	3,50

Délibération prise à l'unanimité

c) Garage : détermination du prix de location – Délibération

Les tarifs ont été arrêtés pour la dernière fois le 1 septembre 1995.

Le prix est de 73,17 euros par trimestre soit 24,39 euros/mois

Nouvelle tarification : 28 euros par mois à compter du 1er septembre

Délibération prise à l'unanimité

d) Photocopies : détermination du prix des photocopies – Délibération

Nouvelle tarification :

	A4 N/B recto	A4 COULEUR recto	A3 N/B recto	A3 COULEUR recto
Prix	0,10	0,15	0,15	0,20

Les copies sont gratuites pour les associations, mais elles doivent fournir le papier. Dans le cadre de la MSAP, le montage des dossiers à caractère social, les photocopies seront gratuites.

Délibération prise à l'unanimité

e) Licence IV : détermination du prix de la location – Délibération

Par délibération du 14 mars 2019, la commune a acheté la dernière licence 4 du village.
Aujourd'hui, Mme le Maire souhaite louer cette dernière à hauteur de 50 euros par mois pour une année.

Délibération prise à l'unanimité

f) Paiement en ligne – Délibération

A compter du 1er juillet 2020, nous avons une obligation de mettre en place un dispositif permettant le paiement en ligne. Mme le Maire explique que nous allons conventionner avec la DGFIP, pour la mise en place du paiement en ligne (pas de terminal en mairie).

Délibération prise à l'unanimité

8/ Autres domaines de compétence

a) Aménagement du coeur de village – Maitrise d'oeuvre

Dans le cadre du projet RD 33 et RD 818, la commune a passé une convention pour la RD 818 – rue des déportés mais pas pour la RD 33. Il convient de régulariser la situation.

Coût : - 2000 euros HT – phase avant projet - déjà réalisé
- 4,5 % du montant ht des travaux (estimés à 95 788,54 euros ht) pour les phases suivantes.

Délibération prise à l'unanimité

9/ Questions diverses

- Résidence de la chamoise

Voir point travaux.

- Eau et assainissement

Mme le Maire souhaite vous faire un retour sur une association qui démarché les communes pour que le service eau et assainissement soit géré en régie. Elle informe que le contrat de délégation avec Véolia court jusqu'en 2028.

- Titularisation

A compter du 1er juillet 2020, un agent technique sera titularisé sur son poste.

Séance levée à 20h45